

## Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 21 décembre 1848

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Les relations du document

#### Collection Correspondant.e.s

[Degon](#) est cité(e) dans cette lettre

[Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#) est destinataire de cette lettre

[Président du tribunal de Vervins](#) est cité(e) dans cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)

Collation1 p. (271)

Nature du documentCopie manuscrite

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 21 décembre 1848, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 30/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/26840>

Copier

# Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)  
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

## Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[21 décembre 1848](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Lieu de destinationVervins (Aisne)

## Description

RésuméSur l'affaire de contrefaçon Degon. Godin répond à une lettre d'Oudin Leclerc qui lui reproche de l'avoir blessé et d'avoir commis une maladresse en écrivant au président du tribunal de Vervins. Godin assure Oudin-Leclère de sa confiance, et lui explique qu'il se plaint que des circonstances fortuites favorisent Degon et que celui-ci utilise les services d'un avoué qui a un parent intéressé dans l'affaire.

## Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Contrefaçon](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Degon \[monsieur\]](#)
- [Président du tribunal de Vervins](#)

## Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomDegon

GenreHomme

Pays d'origineInconnu

ActivitéInconnue

BiographieRésidé à Esquéhéries (Aisne) en 1857. Il a peut-être un lien de parenté avec Marie Josèphe Florentine Degon (1794-1867), native d'Esquéhéries et épouse du père de Jean-Baptiste André Godin.

---

NomOudin-Leclère, Louis (1803-1885)

GenreHomme

Pays d'origineInconnu

ActivitéDroit/Justice

BiographieAvocat français né en 1803 à Froidmont-Cohartille (Aisne) et décédé en 1885 à Vervins (Aisne). Louis Onésime Victor Oudin est l'époux de Rose Madeleine Leclère. Son patronyme d'usage est Oudin-Leclère. Avoué à Vervins (Aisne) au XIX<sup>e</sup> siècle. Son nom est parfois orthographié « Houdin » ou « Oudin-Leclerre » par Jean-Baptiste André Godin.

---

NomPrésident du tribunal de Vervins

GenreNon pertinent

Pays d'origineFrance

ActivitéDroit/Justice

BiographiePrésident du tribunal de Vervins (Aisne) au XIX<sup>e</sup> siècle.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

---

Verrières  
21 Octobre

Monsieur Oudin

Il se peut que je commis une maladresse en écrivant à ~~chez~~ l'President mais je me tiendrai pour avoir aussi si mon affaire arrive à sa fin

veuillez maintenant vous reporter aux termes de ma précédente lettre je ne vois pas en quoi elle a pu vous blesser si ce ne me plairait que dans chose elle des aymonements dont à tout pris je vous sortir

je ne jamais dit ne pense que vous aviez mal dirigé mon affaire si j'avais à reconnemmer cest ~~cela~~ vos ~~ame~~ Monsieur que je vousrais le confir cela est bien vous dire combien je refuse l'offre de mon dossier qui ne serait pas pour moi une preuve de zèle si je la voulrois comme serinise

mais persuadé vous bien que quand Dugon vrait tout les jours à Verrières il est bien heureux deq pourvoir fabriquer vendre et réussir que de mon coté tout retard n'est préjudiciable si cest le fait de circonstances fortuites elles sont heureuses pour lui mais n'est pas une manœuvre habile de son avocat qui a un parent intéressé dans cette affaire voilà ce que jai voulu dire et que vous auriez du comprendre

Si jai besoin de me rendre à Verrières avant merredi à 9 heures veuillez me faire et veuillez croire que j'ais une espèce de client et serviteur